



**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN NOUVELLE-CALÉDONIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE**

Nouméa, le 10 octobre 2022

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **OPÉRATION DE CONTRÔLE DES NAKAMALS A NOUMEA PAR LE COMITÉ TERRITORIAL ANTI-FRAUDE**

Une opération de contrôle anti-fraude a été organisée, sur réquisition du procureur de la République et dans le cadre du comité opérationnel territorial anti-fraude (COTAF), le vendredi 7 octobre 2022, entre 18h et 21h, dans la commune de Nouméa.

Coordonnée par le haut-commissariat et pilotée par la direction territoriale de la police nationale, cette opération a été menée conjointement avec le groupe interministériel de recherche (GIR) et différents services de la Nouvelle-Calédonie: direction du travail et de l'emploi (DTE), direction des affaires économiques (DAE) et direction de la sécurité civile et de la gestion des risques (DSCGR).

Les contrôles ont porté sur les établissements de type nakamal à Ducos et Nouville et visaient à vérifier le respect de la législation sur le travail, sur la protection du consommateur et sur les établissements recevant du public.

Au total, 23 personnes ont été contrôlées dans 13 établissements. A ce stade, les investigations sur place ont permis de relever 5 infractions relatives au travail dissimulé (défaut de déclaration de ressources ou dissimulation de travail), 2 dissimulations d'activité, 7 infractions relatives à la vente de cigarettes à l'unité, défaut d'affichage des prix et vente illégale d'alcool ainsi que diverses infractions à la réglementation régissant les établissements recevant du public. Des investigations complémentaires sont en cours pour donner les suites nécessaires aux contrôles de terrain.

Il s'agissait de la 11ème opération du comité anti-fraude COTAF en 2022, après les précédentes à Lifou, l'île des Pins, Païta, Dumbéa, Koné, Poindimié,... Le but de ces contrôles est de renforcer la protection des salariés et des consommateurs et de permettre à la Nouvelle-Calédonie de percevoir les recettes fiscales et sociales dues, utiles au développement du territoire. De nouveaux contrôles conjoints sont prévus.

Le COTAF est coprésidé par le haut-commissaire de la République, le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le procureur de la République. Il met en œuvre les orientations de l'État et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en matière de lutte contre les fraudes sociales et fiscales et contre le travail illégal, notamment lors d'opérations de terrain interservices.

#### **Contact presse**

**Cabinet du Haut-commissaire**

**Bureau de la communication interministérielle**